



BUDGET ANNEXE

« TRANSPORTS »

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2023

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « transports »	3
2. Trajectoire financière du budget annexe « transports »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « transports »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « transports »	4
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « transports »	5
2.4 La dette du budget annexe « transports »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « transports »	7
3.1 Le volume des autorisations de programme	7
3.2 L'avancement des autorisations de programme	8
4. La section d'exploitation du budget annexe « transports »	9
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	9
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	10
5. La section d'investissement du budget annexe « transports »	11
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	11
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	12

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, créée le 1^{er} janvier 2016, est Autorité Organisatrice de la Mobilité unique sur le territoire métropolitain. Elle s'est organisée pour traiter les questions de mobilité aux différentes échelles et dans leurs différentes dimensions, en visant une meilleure cohérence entre transport et développement urbain.

Elle définit l'offre de transports en commun, ses modalités d'exploitation, sa tarification et les investissements bénéficiant du versement mobilité. Au-delà de la prise de conscience collective des difficultés, la Métropole souhaite placer les enjeux de mobilité au cœur de son projet, à travers une vision partagée des solutions à conduire et des moyens à y affecter.

La Métropole a adopté, en décembre 2019, le Plan de Mobilité métropolitain 2020/2030. Celui-ci est porteur de l'ambition métropolitaine sur la mobilité, avec un élargissement des politiques publiques au-delà des seuls transports publics et dans la logique de la Loi d'Orientation des Mobilités.

2. TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

✓ En section d'exploitation :

- Le taux d'exécution des dépenses réelles s'élève à **98%** et correspond à un total de **738 370,99 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **98%**, correspondant à un total de titre émis égal à **792 703,45 K€** ;

✓ En section d'investissement :

- Le taux d'exécution global en dépenses réelles d'investissement s'élève à **74%** et correspond à un total de mandats émis de **257 871,65 K€** ;
- Le taux d'exécution global de la section en recettes réelles s'élève à **84%** et correspond à un total de titres émis de **284 637,70 K€** dont **54 408,79 K€** de subventions.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023		
EXPLOITATION	78 952 789,72	-	41 973 678,17	38 317 424,98	75 296 536,53	
INVESTISSEMENT	-	74 527 460,39	-	42 781 087,05	-	31 746 373,34
TOTAL	4 425 329,33	-	41 973 678,17	81 098 512,03	43 550 163,19	

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est positif. L'excédent d'exploitation 2023 permet de couvrir le déficit d'investissement 2023.

Dès lors, le budget annexe « transports » se clôture, en 2023, avec un total de résultats de clôture de **43 550,16 K€** par rapport à **36 979,11 K€** en 2022.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette « n » / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	721 764,35	748 417,55	745 488,70	23 724,35	3%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	664 120,31	736 445,25	719 633,40	55 513,10	8%
Epargne de gestion courante (EBG)	57 644,04	11 972,31	25 855,29	-31 788,75	-55%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	8%	2%	3%		-57%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	20 411,78	40 021,43	30 631,25	10 219,47	50%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	25 705,97	4 764,23	4 506,17	-21 199,80	-82%
Résultat exceptionnel large	-5 294,19	35 257,20	26 125,08	31 419,27	593%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	52 349,85	47 229,50	51 980,37	-369,48	-1%
Taux d'épargne de gestion	7%	6%	7%		-5%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	11 345,43	14 295,25	14 213,40	2 885,96	25%
<i>Recettes réelles</i>	742 176,13	788 438,98	776 119,94	33 943,81	5%
<i>Dépenses réelles</i>	701 171,71	755 504,73	738 370,99	37 199,28	5%
Epargne brute (EBE)	41 004,42	32 934,25	37 748,95	-3 255,47	-8%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	6%	4%	5%		-12%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	30 010,00	42 871,54	42 364,98	12 354,98	41%
Epargne nette (ENE)	10 994,42	-9 937,29	-4 616,03	-15 610,45	-142%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1%	-1%	-1%		
Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	44 298,04	41 973,68	41 973,68	-2 324,36	-5%

L'exercice 2023 est caractérisé par une augmentation des dépenses et des recettes de gestion courante (+8% et +3% respectivement). La hausse plus marquée des dépenses résulte principalement de l'augmentation de la rémunération des opérateurs de transports. En conséquence, le taux d'épargne de gestion courante atteint 3%, contre 8% en 2022.

Le résultat exceptionnel est en forte augmentation, principalement en raison d'une hausse ponctuelle mais significative des recettes exceptionnelles (+50%), incluant le soutien financier de l'Etat aux autorités organisatrices de transport pour préserver l'offre de transport en commun (4,3 M€) et la reprise de diverses provisions. Ce résultat exceptionnel est aussi lié à une forte

baisse de dépenses exceptionnelles du fait de l'absence de provision en 2023 contrairement aux 20 millions d'euros provisionnés en 2022. Ainsi, le résultat exceptionnel s'élève à 26 125,08 K€, contre -5 294,19 K€ en 2022, permettant à l'épargne de gestion de rester stable par rapport à 2022 (-1%).

Concernant l'épargne brute, celle-ci diminue de 8% suite à un rythme de progression plus important des dépenses réelles par rapport aux recettes, et à l'augmentation des intérêts de la dette (+25%) en raison de nouveaux emprunts. L'épargne brute reste positive (37 821,67 K€) avec un taux d'épargne de 5%.

Quant à l'annuité de la dette, elle augmente de 41% liée à l'accélération des investissements de la compétence mobilité avec notamment des projets tels que le renouvellement des rames du métro à Marseille ou encore l'extension de la Ligne 3 du Tramway du Nord-Sud, impulsés au travers du Plan « Marseille en Grand » impactant l'épargne nette en la rendant négative (-4 543,31 K€). Son taux passe ainsi de 1% en 2022 à -1% en 2023.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « transports » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	629 871,34	62 364,98	14 231,40	159 003,93	748 266,10

Entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget annexe « Transports » a augmenté de 18,8%.

Cette évolution s'explique d'une part par de nouveaux emprunts et l'intégration de contrats bancaires suite à l'achèvement du Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs par la SPL Façonéo pour 159 003,93 K€ et d'autre part un montant du capital remboursé de 62 364,98 K€.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2023 à 748 266,10 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

La programmation pluriannuelle des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique. Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2022 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

3.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements relative au budget annexe « transports », le tableau ci-dessous rassemble les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

Autorisation de programme	En K€				
	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
Bus à Haut Niveau de Service	346 800,58	252 040,65	10 560,42	241 480,23	23,87
Extension Métro	100 517,74	20 323,53	0,00	20 323,53	-
Extension Tramway	598 552,84	456 833,87	104 974,26	351 859,61	4,35
GEl hors projets spécifiques	64 293,67	44 048,99	3 599,42	40 449,57	12,24
Gestion de l'Administration	5 345,65	306,73	27,52	279,22	11,15
Métro et Tramway en activité	606 119,03	409 300,57	56 805,36	352 495,21	7,21
Pôle d'Echange Multimodal	106 183,59	74 205,40	354,29	73 851,11	209,45
Transports urbains exploitation	255 549,81	161 178,54	10 524,50	150 654,05	15,31
Total	2 083 362,92	1 418 238,28	186 845,76	1 231 392,52	7,59

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 2 083 362,92 K€. Le volume d'AP se répartit à travers huit programmes. La durée de résorption de l'ensemble des programmes s'élève à 7,59 ans à volume de crédits de paiement constants.

Au cours de l'exercice 2023, le volume d'autorisation de programme a été augmenté de 226 276,09K€ principalement réparti comme il suit :

- 210 780 K€ supplémentaire pour l'exploitation des transports urbain, dont 110 000 K€ pour la modernisation du dépôt de bus RTM à Arenc ;
- 10 570 K€ pour les BHNS Bus de l'étang « ZENIBUS » et Aubagne ;
- 2 926,09 K€ supplémentaires pour le parking relais La Boiserie ;
- 2 000 K€ pour la reprise de l'ouvrage d'art Saint Pierre ainsi que pour l'extension du parking relais La Fourragère.

3.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le taux d'avancement des autorisations de programme du budget annexe « transports » est de 40,89% avec un reste à financer de 1 231 392,52 K€. Ce taux s'explique principalement par la volumétrie de certaines opérations telles que les extensions de métro, de tramway ou le renouvellement des rames du métro marseillais.

Les 10 opérations les plus importantes inscrites au budget 2023 sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Libellé des 10 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	RAF 31/12/2023	Taux d'avancement 2023 en %
(RENOUVELLEMENT DES RAMES DE METRO) travaux connexes	492 451 975,67	265 248 811,02	39 382 782,27	187 820 382,38	62%
Extension du réseau de tramway Nord-Sud phase 1	320 000 000,00	169 411 630,26	61 830 874,08	88 757 495,66	72%
VAL'TRAM	135 600 000,00	13 931 440,22	751 731,62	120 916 828,16	11%
ETUDES ET TRAVAUX EXTENSION LIGNE 2 METRO BOUGAINVILLE CAPITAINE GEZE	85 187 740,67	81 554 580,62	-	3 633 160,05	96%
BHNS AIX LIGNE B	84 200 000,00	74 954 971,87	148 446,37	9 096 581,76	89%
EXTENSION TRAM RUE DE ROME VERS PLACE 4 SEPTEMBRE	75 000 000,00	1 233 296,73	847 897,30	72 918 805,97	3%
REALISATION DU BHNS CASTELLANE ET LUMINY	55 000 000,00	8 058 879,21	-	46 941 120,79	15%
Mise en accessibilité de 6 stations de métro aux personnes à mobilité réduite	53 000 000,00	8 537 204,03	6 155 996,86	38 306 799,11	28%
BHNS AUBAGNE	38 550 000,00	3 591 600,19	5 566 798,35	29 391 601,46	24%
MARS- BHNS-LIGNE B4	31 000 000,00	1 499 944,15	2 096 202,40	27 403 853,45	12%

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	742 176,13	805 022,49	792 703,45	98%	7%
Recettes de gestion courante	721 764,35	748 417,55	745 488,70	100%	3%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	133 220,89	139 150,05	140 493,59	101%	5%
731- Fiscalité locale	383 822,24	410 319,15	408 456,67	100%	6%
74 - Dotations et participations	187 149,52	191 755,10	188 614,06	98%	1%
75 - Autres produits de gestion courante	17 551,19	7 176,37	7 755,64	108%	-56%
013-Atténuation des charges	20,51	16,89	168,72	999%	N/S
Autres recettes de fonctionnement	20 411,78	56 604,93	47 214,75	83%	131%
76-Produits financiers	2 742,88	2 742,89	2 742,88	100%	0%
77 - Produits exceptionnels	17 668,90	46 406,54	38 555,94	83%	118%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		7 455,51	5 915,93	79%	
Recettes d'ordre	28 947,19	35 928,32	35 928,31	100%	24%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 947,19	35 928,32	35 928,31	100%	24%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total recettes de fonctionnement	771 123,32	840 950,81	828 631,76	99%	7%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		36 979,11	36 979,11		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	771 123,32	877 929,92	865 610,87	99%	12%

Les recettes d'exploitation 2023 poursuivent l'augmentation entamée en 2021. En effet, les recettes du budget annexe « transports » progressent de 7% pour rapport à 2022 pour atteindre un montant de soit 828 631,76 K€ contre 771 123,32 K€ en 2022.

Cette augmentation est principalement due aux recettes tarifaires (chapitre 70), à la hausse du versement mobilité (chapitre 73) et des autres recettes réelles. Elle se décompose comme il suit :

Les recettes tarifaires 2023 (chapitre 70) se sont élevées à 140 493,59K€ contre 133 220,89K€ en 2022 soit une hausse de 5% s'expliquant par l'augmentation de la fréquentation ainsi que de la mise en place de nouvelles actions comme le renforcement de la lutte contre la fraude, le lancement de la nouvelle ligne 97 ou encore l'adaptation de l'offre transport aux grands évènements.

Le versement mobilité s'est établie à 408 456,67 K€, soit une hausse de 6% par rapport à 2022. Le versement mobilité bénéficie à l'instar de 2022 d'un dynamisme impacté essentiellement par la hausse de la masse salariale.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 75) enregistrent une baisse de 56% du fait de la non-perception de recettes issues de la régularisation de la TVA en 2023 par rapport à 2022 (10 104,22 K€ en 2022).

S'agissant des produits exceptionnels, ils se sont établis à 38 555,94 K€, soit +118% par rapport à 2022 dues aux écritures de régularisation des rattachements 2022 pour un total de 13 126 K€, et aux cessions d'immobilisations pour un montant de 16 583 K€.

Concernant les recettes d'ordre, elles sont composées des dotations aux amortissement des subventions perçues. Elles s'établissent à 35 298,31 K€, soit une augmentation de 24% par rapport à 2022.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	701 171,71	755 504,73	738 370,99	98%	5%
Dépenses de gestion courante	664 120,31	736 445,25	719 633,40	98%	8%
011 - Charges à caractère général	645 674,39	704 950,63	689 245,26	98%	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 866,63	13 974,56	13 279,69	95%	3%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	5 228,80	16 820,06	16 688,73	99%	219%
014 - Atténuations de produits	350,49	700,00	419,72	60%	20%
Autres dépenses d'exploitation	37 051,40	19 059,48	18 737,59	98%	-49%
66 - Charges financières	11 809,03	15 421,94	15 120,38	98%	28%
67 - Charges exceptionnelles	4 661,86	3 637,54	3 617,21	99%	-22%
68 - provisions	20 580,51	0,00	-	-	-100%
Dépenses d'ordre	35 296,86	122 425,19	51 943,34	42%	47%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	69 905,89	-	0%	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 296,86	52 519,30	51 943,34	99%	47%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	-	-
Total dépenses d'exploitation	736 468,57	877 929,92	790 314,33	90%	7%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'exploitation cumulées	736 468,57	877 929,92	790 314,33	90%	7%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 790 314,33 K€ soit une augmentation globale de 7% par rapport à 2022. Elles se décomposent comme il suit :

Les charges à caractère général (chapitre 011) qui regroupent l'ensemble des dépenses permettant de faire fonctionner les réseaux de transport. En 2023, elles **se sont élevées à 689 245,26 K€ avec un taux d'exécution de 98% (+7% par rapport à 2022)**. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution de l'offre de transport et de l'indexation de la rémunération de la Régie des Transports Métropolitains (RTM).

Les charges de personnel des agents métropolitains affectés au budget « transports » qui représentent 13 279,69 K€ avec un taux d'exécution de 95% augmentent de 3 % par rapport à 2022. Cette augmentation résulte des revalorisations salariales opérées en 2023 (augmentation du point d'indice, revalorisation de la rémunération des agents de catégories C...).

Les autres charges de gestion courante se sont élevées à 16 688,73 K€ avec un taux d'exécution de 99%, en hausse de 219 % par rapport à 2022 consécutive à une régularisation de la TVA pour un montant de 15 092,48 K€.

Les charges financières se sont établies à 15 120,38 K€ avec un taux d'exécution de 98%, soit +28 % du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts afin de faire face à la réalisation des équipements de transports.

Les charges exceptionnelles se sont établies à 3 617,18 K€, soit une baisse de 1 044,68 K€ par rapport à 2022 résultant principalement de la diminution du montant des annulations de titres sur exercices antérieurs (- 718,43 K€) entre 2022 et 2023.

Les dépenses d'ordre en 2022 se sont établies à 51 943,34 K€ (+47% par rapport à 2022) résultant de l'amortissement de nouveaux biens.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	183 762,73	349 671,51	257 871,65	74%	40%
Dépenses d'équipement	150 001,50	278 948,45	192 390,67	69%	28%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					-
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles		5 690,00	5 544,91	97%	
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	150 001,50	273 258,45	186 845,76	68%	25%
Dépenses financières	33 761,23	70 723,05	65 480,98	93%	94%
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 010,00	42 871,54	42 364,98	99%	41%
166 - Refinancement de la dette		20 000,00	20 000,00	100%	
26 - Participations et créances rattachées					
27 - Autres immobilisations financières		15,00	0,00	0%	
45 - Opérations pour le compte de tiers	3 751,23	7 836,51	3 116,00	40%	-17%
Dépenses d'ordre	33 643,59	199 633,80	41 235,06	21%	23%
040 - Opérations de transfert entre sections	28 947,19	35 928,32	35 928,31	100%	24%
041 - Opérations patrimoniales	4 696,40	163 705,48	5 306,75	3%	13%
Total dépenses d'investissement	217 406,32	549 305,30	299 106,71	54%	38%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		74 527,46	74 527,46	100%	
Total des dépenses d'investissement cumulées	217 406,32	623 832,76	373 634,17	60%	72%

En 2023, les dépenses totales de la section d'investissement se sont établies à 299 106,71 K€ soit une augmentation de 38% par rapport à 2022. De même, les dépenses réelles sont en progression de +40%. Ces hausses résultent principalement de l'accélération des opérations d'équipements, mais également de la hausse des annuités d'emprunts.

Elles se sont réparties de la manière suivante :

+25% des dépenses d'équipement rapport à 2022 pour un total de 186 845,76 K€. Cette hausse résulte de l'avancement des autorisations de programmes, accentuée par l'ambition du plan Marseille en Grand depuis 2021, avec des projets majeurs comme le renouvellement des rames de métro dit « NEOMMA » pour 500 000 K€ HT (62% d'avancement), l'extension du réseau de tramway Nord-Sud phase 1 pour 320 000K€ HT (72% d'avancement), la mise en accessibilité de 6 stations de métro pour les PMR pour 53 000K€ HT (28% d'avancement) ainsi que le BHNS d'Aubagne pour 38 550 K€ HT (24% d'avancement)

Les dépenses financières augmentent de sensiblement par rapport à 2022 les portant à un total de 65 480,98 K€. Il s'agit d'une augmentation mécanique liée à la progression de l'encours d'emprunt.

Les dépenses d'ordre s'établissent à 41 235,06 K€ (+21% par rapport à 2022). Elles comprennent l'amortissement des subventions d'investissement reçues pour 35 298,31 K€ (+24%) avec une exécution à 100% et les opérations patrimoniales pour 5 306,75 K€, en légère hausse par rapport à 2022 (+3%).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	146 326,12	337 702,10	284 637,71	84%	95%
Recettes d'équipement	123 954,10	290 266,23	233 458,10	80%	88%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	73 909,55	115 890,10	54 408,79	47%	-26%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000,00	154 376,12	159 010,75	103%	218%
166 - Refinancement de la dette		20 000,00	20 000,00		n/a
20 - Immobilisations incorporelles	0,30		2,26		
21 - Immobilisations corporelles	13,15		36,09		
23 - Immobilisations en cours	31,10		0,21		
Recettes financières	22 372,02	47 435,87	42 072,33	89%	88%
10- Dotations, fonds divers,réserves					
1064 - Réserves réglementées	728,81				
1068 - Autres réserves	21 643,21	41 973,68	41 973,68		94%
024- Produits des cessions d'immobilisations					n/a
27 - Autres immobilisations financières	0,00	99,00	98,65	100%	n/a
45 - Opérations pour le compte de tier	9 142,01	5 363,19	9 107,28		0%
Recettes d'ordre	39 993,26	286 130,67	57 250,09	20%	43%
021 - Virement de la section de fonctionnement		69 905,89		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 296,86	52 519,30	51 943,34	99%	47%
041 - Opérations patrimoniales	4 696,40	163 705,48	5 306,75	3%	13%
Total recettes d'investissement	195 461,39	623 832,76	350 995,07	56%	80%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	195 461,39	623 832,76	350 995,07	56%	80%

Les recettes d'investissement 2023 se sont établies à 341 888 K€, soit une évolution de 75% essentiellement due à une mobilisation plus importante des emprunts finançant ainsi les équipements métropolitains 2023 :

Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour un total de 54 408,79 K€ (-26% par rapport à 2022). Cette baisse doit être relativisée dans la mesure où les recettes liées à Marseille en Grand ont été appelées fin 2023 et ont été titrées au cours du premier trimestre 2024.

Le chapitre 16 propre aux emprunts présente une forte progression pour un total de 179 010,75 K€. Ce niveau d'exécution correspond au financement des opérations d'investissement qui elle-même sont en forte augmentation par rapport à 2022, mais aussi du fait d'un refinancement des emprunts pour 20 000 K€, et de l'intégration de contrats bancaires suite à l'achèvement du Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs par la SPL Façonéo (5,01 M€).

Les autres recettes réelles d'investissement proviennent des dotations (chapitre 10) pour un total de 42 072,33 K€, dont 41 973,68 K€ d'affectation de la section d'exploitation (+94% par rapport à 2022).

Les recettes d'ordre représentent 57 250,09 K€ et se composent des dotations aux amortissements (chapitre 040) pour 51 943,34 K€ (+47% par rapport à 2022) et des opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 5 306,75 K€ (+13% par rapport à 2022).

Les recettes inscrites au 458 – Opérations pour compte de tiers s'élèvent à 9 107,28 K€ et sont quasi-stable par rapport à 2022 (9 142,01 K€). Ces recettes correspondent aux remboursements des dépenses engagées par la Métropole pour le compte de la RTM dans le cadre de l'opération NEOMMA.